

Service Sport et Vie Associative  
Bruno DAMIENS

04.75.66.79.12  
04.75.66.97.04  
bdamiens@cgo7.fr  
BD/AG/CR4.937

**Relevé de conclusions de la Commission  
Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires  
du 14 juin 2004**

Privas, le 4 avril 2008

**PJ :** - discours du Président,  
- documents présentés en séance,  
- Plan Départemental modifié en séance.

↪ **Echéancier :**

- De juin à septembre 2004 :
  - Rédactions des chapitres : - D1 : Rôle et missions de la CDESI,  
- D2 : Programme d'actions.
- Lundi 4 octobre 2004 à 16 h : réunion de la CDESI.
- De novembre à décembre 2004 :
  - Présentation du PDESI à l'Assemblée départementale.

↪ **Recensement (transparent n° 7) :**

- Les Comités Départementaux Sportifs, Collectivités locales et autres informateurs seront sollicités à l'automne 2004 pour validation des informations collectées et éventuel complément. Le degré de confidentialité souhaité par les fournisseurs d'informations sera alors arrêté.

- *M. Georges VIEUX, Président de l'Union Forestière de l'Ardèche, propose un soutien dans le cadre de la stratégie de conventionnement avec les propriétaires privés. Un travail partenarial sera très prochainement engagé. La convention existante entre l'Union Forestière de l'Ardèche et le Conseil Général en sera le support en vue d'un protocole expérimental.*
- *M. Alain CHARRIER, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, rappelle que le protocole d'accord, Conseil Général s'inscrit dans une démarche concertée. Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires est un outil d'aide à la mise en œuvre et non une méthodologie de mise en œuvre.*

**\* Avis de la CDESI sur le PDESI (transparents 9 à 12) :**

*Les modifications proposées par l'union Forestière de l'Ardèche, la FRAPNA, le CREPS, le comité départemental de cyclotourisme, le comité départemental de Canoë Kayak, le Conseil Général et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sont apportées sur le plan (voir pièce jointe). Aucune autre modification n'étant proposée, la CDESI donne un avis favorable au projet du PDESI.*

**\* Mise en œuvre du PDESI (transparents 13 et 14).**

- *La présentation du PDESI à l'Assemblée départementale a été différée en fin d'année dans le cadre du BP 2005 afin de permettre une réflexion avec l'ensemble des partenaires sur l'organisation du dispositif permanent de suivi des sports de nature. Le dispositif actuel (1<sup>er</sup> cercle et secrétariat technique) disposera ainsi des trois prochains mois pour proposer à la CDESI la future organisation.*
- *M. Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Ardèche Claire, informe les membres de la CDESI des différents dispositifs SAGE et contrat de rivière. Il propose une articulation complémentaire de ces dispositifs avec le PDESI. A ce titre, le secrétariat technique sera informé des différentes rencontres de travail et sera invité.*

*Le Président délégué  
de la Commission Départementale  
des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Ardèche*

*Denis LACOMBE*